
BAPE-13.4

Référence:

13. Les impacts sociaux

Demande ou Question:

13.4 Les randonneurs sur l'île de Gros Cacouna seront-ils affectés par les rejets d'azote et de gaz naturel par les cheminées de ventilation (odeurs et santé) ?

Réponse:

Nous comprenons que le terme « rejets d'azote » dans la question réfère aux rejets d'oxydes d'azote (NOx). Il est à noter qu'en conditions normales d'opération, aucun rejet de gaz naturel n'aura lieu par les cheminées de ventilation.

Aucun dépassement des critères/normes pour les NOx n'est anticipé dans la zone d'étude ou aux résidences les plus près, et ce, pour toutes les phases du projet. Conséquemment, selon le MDDEP, lorsque les concentrations de contaminants respectent les critères, cette situation ne présente aucun risque pour la santé.

Au niveau des odeurs, tel que mentionné précédemment, Énergie Cacouna ne prévoit pas que des odeurs soient associées à l'exploitation du terminal.